

Quel avenir pour le matériel végétal (semences, boutures, plants) utile au génie biologique ?

Manifeste n°1, Mai 2011

Remis au goût du jour en France à la fin des années 1970, le génie biologique permet une nouvelle approche de l'aménagement des milieux terrestres (talus, versants...) et aquatiques (cours d'eau, lacs...) inspirée des modèles naturels et de la végétation en place. Revigoré par un nouveau cadre juridique, plus respectueux des cours d'eau, notamment grâce à la loi sur l'eau de 1992 qui consacre l'eau en tant que « patrimoine commun de la nation » et à ses versions successives, dont la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006) qui découle directement de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, le génie biologique connaît son plein essor depuis une dizaine d'années.

Les techniques, pratiques et chantiers d'aménagement de cours d'eau se multiplient et dès lors, le monde du génie biologique fait face à une demande croissante en matériel utile aux techniques et notamment en matériel vivant, qui constitue bel et bien le cœur des techniques utilisées.

Devant cette surmultiplication de la demande, les fournisseurs s'attachent à produire du matériel végétal dans des quantités toujours plus importantes. Le cadre législatif français en matière de commercialisation d'espèces végétales apparaît d'ailleurs incomplet, car axé sur une production à vocation plus « agricole » du végétal et aboutissant à un manque de diversité ou une qualité inadaptée des espèces proposées aux contraintes d'érosion. L'utilisation du matériel végétal se trouve alors confrontée à des interrogations sur la provenance d'espèces ou le patrimoine génétique des variétés utilisées, aux notions de préservation de la « biodiversité », puis d'indigénat et d'écotypes, et autant de questions autour de l'écologie des espèces.

Mise en relation avec le manque de connaissances et de cadrage du concept de génie biologique au regard de cette filière de production, l'augmentation des pratiques conduit inévitablement à des dérives de tous ordres (provenance, qualité et indigénat des végétaux), et ce, malgré les efforts réalisés ces 15 dernières années, en matière de publications et de production de documents de référence.

Ainsi, pour faire face à ces problématiques, apporter des éléments de réponse aux acteurs et aux pouvoirs publics qui œuvrent dans le domaine du génie biologique, l'AGéBio, à travers notamment la création d'un groupe d'étude sur le sujet, s'est donnée comme mission de travailler sur ce thème.

Un premier brainstorming a permis de faire ressortir les idées suivantes qui sont une parfaite illustration des problématiques déclinées précédemment :

- Définir avec exactitude les différents termes (écotypes, indigénat...)
- Elargir le panel d'espèces pour répondre à un objectif
- Raisonner au regard des objectifs bien référencés
- Proposer des objectifs y compris par rapport à la biodiversité
- Parler de qualité de la biodiversité et non pas de la quantité
- Le terme de biodiversité est un terme à géométrie variable. Parler plutôt de « génibiodiversité »
- Ne pas oublier l'objectif principal de lutte contre l'érosion.

Pour réfléchir et tenter de répondre à ces questionnements, l'AGéBio se propose de réaliser dans un premier temps une synthèse sur la terminologie, avec comme fil rouge la notion d'indigénat (il s'agit de définir les termes d'introduit, spontané, autochtone, exotique, natif, sauvage, écotype, invasif...), avant de réfléchir sur la disponibilité du matériel végétal selon 3 axes :

- La justification : choix d'espèces ou types d'espèces, connaissance de leur écologie et biologie, objectifs des interventions, contraintes, etc. ;

- La réglementation : cadre imposé par le législateur : mieux le cerner ! Respect du cahier des charges, traçabilité, provenance, aspect des prix de fournitures, de mise en œuvre (prix planchers) ;
- La production : filières, fournisseurs, développement, recherche, traçabilité, contrôle, éthique (3 notions transversales).

Grâce à la pluridisciplinarité des métiers de ses membres (chercheurs, bureaux d'étude, entrepreneurs et décideurs) et à travers son expérience et son souhait de promouvoir les techniques issues du génie biologique, l'AGéBio espère réaliser et diffuser un livre blanc constituant une base documentaire de référence pour le domaine du génie biologique, puis travailler au cadrage et à l'accompagnement des choix d'espèces de la production à l'utilisation, notamment au regard du contrôle/traçabilité des espèces commercialisées (écotype, indigénat) et ainsi œuvrer à améliorer les filières existantes (publication de documents guides, organisation de colloques et rencontres, etc....).

Nous en appelons à la bonne volonté des membres de l'AGéBio pour participer à cet ambitieux programme et se mettre à disposition du groupe d'étude sur le matériel végétal le cas échéant (bibliographie, documents ressources, relecture, etc.).

Parce que la mise en place d'actions concrètes ne se fera pas sans l'assistance des pouvoirs publics, l'AGéBio espère rapidement motiver les décideurs, déjà impliqués à l'heure actuelle (norme AFNOR, groupe d'étude du Ministère de l'environnement), à soutenir son action.